

COLLOQUIA ANTIQUA

7

REGIONALISM AND GLOBALISM IN ANTIQUITY

Exploring Their Limits

Edited by

FRANCO DE ANGELIS



PEETERS
LEUVEN – PARIS – WALPOLE, MA
2013

TABLE OF CONTENTS

Series Editor's Introduction – G.R. Tsetskhladze	VII
Preface – F. De Angelis	IX
List of abbreviations	XI
List of illustrations and tables	XIII
CHAPTER 1 Introduction: Approaches to the Movement of Ancient Phenomena through Time and Space <i>F. De Angelis</i>	1
CHAPTER 2 Innovation and the Transmission of Knowledge in Antiquity: A Look at Current Networking Models <i>Z.H. Archibald</i>	21
CHAPTER 3 The Mediterranean Context of Greek Colonisation – A View from Prehistory <i>N. Demand</i>	39
CHAPTER 4 The Relationship between Egypt and the Levant during the 12th Dynasty: Four Case Studies and the Generation of Prestige <i>C. Wastlhuber</i>	69
CHAPTER 5 Banquet, <i>Marzeah</i> , <i>Symposion</i> and <i>Symposium</i> during the Iron Age: Disparity and Mimicry <i>A.J. Nijboer</i>	95
CHAPTER 6 A Regional Performance Culture? The Case of Syracuse <i>D.G. Smith</i>	127
CHAPTER 7 Influence, Inspiration or Innovation? The Importance of Contexts in the Study of Iconography: The Case of the Mistress of Animals in 7th-century Greece <i>A.E. Barclay</i>	143
CHAPTER 8 Apollo <i>akersekomas</i> and the Magic Knot of Heracles <i>A.M. Nicgorski</i>	177
CHAPTER 9 The Greek Bosporan Kingdom: Regionalism and Globalism in the Black Sea <i>G.R. Tsetskhladze</i>	201

CHAPTER 10	Consumption and Choice in Ancient Sicily <i>J.St P. Walsh</i>	229
CHAPTER 11	Coan <i>Asyilia</i> : Small-state Diplomacy and the Hippocratic Legend <i>E.D. Nelson</i>	247
CHAPTER 12	Gender, Sexuality and Space: Geopolitical Reflections on Propertius 3. 13 and 14 <i>B. Weinlich</i>	267
CHAPTER 13	Régionalisme fiscal dans l'Égypte romaine: le cas des terres limnitiques mendésiennes <i>K. Blouin</i>	291
CHAPTER 14	L'arc honorifique de Trajan à Constantin: le triomphe de la <i>romanitas</i> <i>C. Blonce</i>	319
CHAPTER 15	Glocalising an Empire: Rome in the 3rd Century AD <i>M. Sommer</i>	341
	List of Contributors	353
	Index	355

RÉGIONALISME FISCAL DANS L'ÉGYPTE ROMAINE : LE CAS DES TERRES LIMNITIQUES MENDÉSIENNES*

Katherine BLOUIN

Abstract

The Roman papyri from the Mendesian *nome*, an administrative district located in the north-eastern Nile delta, testify to the presence in this region of many *limnai* (basins, depressions, seasonal lakes). More interestingly still, they also document a new type of land called 'limnitic', as well as the levying of taxes called *Thônitika kai Limnitika*, which are so far unheard of. Like all of those imposed on limnitic plots, these taxes were administered by a distinct fiscal sub-department called *Limnitika*. Starting from an analysis of all available evidence concerning limnitic land and its administration in the Mendesian *nome*, this paper shows how the Roman authorities were fully aware of the fiscal potentialities of Egyptian microecologies and managed to get revenues from them.

Dans l'Égypte antique, le nome mendésien était une circonscription administrative sise dans le nord-est du delta du Nil (Fig. 1). Traversée par la branche mendésienne du Nil et jouissant d'un accès fluvial à la Méditerranée, cette région, et notamment ses capitales successives, Mendès et Thmouis, s'imposèrent dès l'époque pharaonique comme d'importants centres commerciaux (Blouin 2008; Redford 2010). Le nome mendésien était également situé dans un secteur du delta richement pourvu en milieux humides variés. Lacs, marécages et lagunes d'eau douce, saumâtre ou salée, permanents, saisonniers ou occasionnels abondaient dans la région tout au long de l'Antiquité, voire bien au-delà de cette période. Ainsi, à l'époque pharaonique, le terrain s'étendant à l'est de Mendès en direction de Tanis dans le secteur de l'actuel lac Menzaleh était une zone marécageuse (Mumford 2002-06).¹ Lors de l'Expédition d'Égypte, cette région, alors nommée plaine de Daqaliyah, était encore inondée de huit

* Je tiens à remercier les lecteurs anonymes de cet article, dont les commentaires constructifs et les suggestions bibliographiques ont contribué à enrichir mon analyse.

¹ Dans l'Antiquité, le secteur de l'actuel lac Menzaleh, dont il sera à maintes reprises question, était vraisemblablement occupé par un groupe de vastes lacs littoraux séparés par des zones palustres et des cordons lagunaires. Sur la fig. 1, cette zone correspond aux trois lacs littoraux situés à l'extrême nord du delta, entre la branche bousirique et la branche pélusiaque.

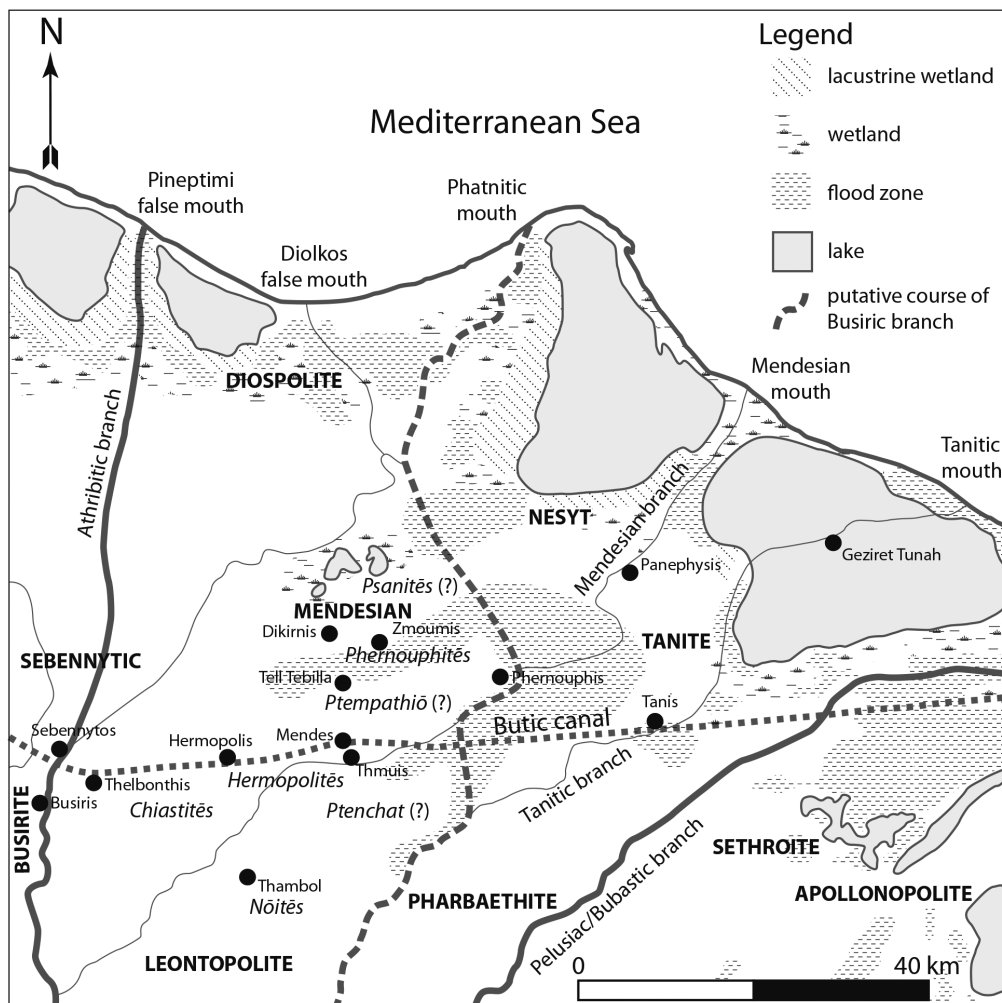


Fig. 1: Le nome mendésien sous le Principat romain
 (K. Blouin et D. Nakassis d'après R. Talbert *et al.*, *The Barrington Atlas of the Greek and Roman World* [Princeton, 2000], map 74). Echelle: 1: 500 000.

à neuf mois par an.² Au tournant de l'ère, Strabon fait mention de lacs qui s'étendaient de la région de Diospolis (ville qu'il situe non loin au nord de Mendès) jusqu'aux abords de Péluse (*Géogr.* 17. 1. 19-21).

La présence de vastes zones humides dans le nome mendésien est également attestée par les papyrus d'époque romaine. Le nome mendésien est en effet l'une des très rares régions du delta du Nil à être documentée par un corpus papyrologique d'importance.³ Il s'agit pour l'essentiel d'archives fiscales carbonisées datant de la seconde moitié du 2^e siècle au début du 3^e siècle de notre ère retrouvées à Thmouis, la capitale romaine du nome (De Ricci 1905a-b; Naville 1892-93; 1894; Kambitsis 1985, 1-4). Ces archives montrent comment, sous le Principat, le potentiel agro-économique des environnements humides mendésiens fut exploité non seulement par les habitants de la région, mais aussi par le fisc. Plus encore, elles témoignent de la sensibilité de l'administration provinciale aux spécificités environnementales propres à ces milieux. En effet, les archives carbonisées de Thmouis attestent l'existence dans le nome d'une catégorie de terre à ce jour inconnue ailleurs en Égypte: la terre limnitique. Elles documentent aussi l'existence d'une « *limnê* du village, » l'imposition de taxes inédites nommées « thônitiques et limnitiques » et l'existence d'un sous-département du fisc lui aussi inédit nommé *Limnitika*. En plus de mettre en lumière la dimension régionale de la gestion agro-fiscale de l'Égypte sous le Principat romain, ces données posent la question de la cohérence entre les modes de gestion régionale et le contexte impérial dans lequel elles s'inscrivent. Afin de faire la part des choses, il convient d'analyser l'ensemble des données papyrologiques relatives aux terres limnitiques

² En témoigne la carte réalisée par Bourguignon d'Anville en 1765 pour la *Description de l'Égypte*.

³ Le sous-sol humide du delta a considérablement nui à la conservation des papyrus dans cette région, si bien qu'outre la documentation mendésienne, les seuls autres importants groupes de papyrus originaires du delta à ce jour connus correspondent aux papyrus carbonisés de Boubastis et de Tanis (Chauveau et Devauchelle 1996; Frösén et Hagedorn 1989; Hagedorn et Maresch 1998). À propos de l'archéologie dans le nome mendésien, voir notamment De Meulenaere 1976; Hansen 1964 et 1965; Hansen et Stieglitz 1980; Mumford 2002-06; Ochenschlager 1980; Wilson 1982; Redford 2004; 2009; 2010; Swan Hall et Bothmer 1980. À propos de l'archéologie dans le delta du Nil, voir notamment Bietak 1975; Borghouts 1988; Hawass 2000; Posener 1962; Van den Brink 1988; Watrin 2003; Yoyotte 1958 et 1996. Cf. aussi le numéro 213 des *Dossier d'archéologie* publié en 1996 et consacré à l'Égypte du delta ainsi que le projet « Delta Survey » de l'*Egypt Exploration Society* accessible sur le web via <http://www.ees.ac.uk/deltasurvey/dsintro.html>. Pour les époques hellénistique et romaine, cf. notamment Bernand 1970 (confins libyques); Coulson 1996 (Naucratis); Carrez-Maratray 1999 (Péluse et l'angle oriental du delta); Goddio 2007 (secteur de Canope); Goiran 2001 (Alexandrie); Stanley 2007 (secteur de Canope) et, de façon générale, les publications du *Centre d'études alexandrine* (J.-Y. Empereur dir.).

mendésiennes puis, à terme, d'interpréter les résultats obtenus en tenant compte du contexte d'approvisionnement agricole en vigueur dans l'Empire. Avant toute chose cependant, quelques considérations terminologiques s'imposent.

A. LA LIMNÊ: UN TERME PLURISÉMANTIQUE

Dans le monde grec et romain, le mot grec λίμνη (*limnê*) et son équivalent latin *lacus* désignaient une variété de réalités hydrographiques: un lac certes, mais aussi toute étendue d'eau perçue comme temporaire ou comme résultant du détournement partiel d'un fleuve (Bonneau 1993, 52-55). Il pouvait donc s'agir de terres occasionnellement marécageuses, de lacs saisonniers ou encore de bassins de retenue destinés à l'irrigation. La *limnê* est par ailleurs à distinguer du *drymos*, qui désigne les fourrés aquatiques typiques de la bordure du désert dans le Fayoum (Bonneau 1982), et de l'*aigialos*, terme d'origine maritime désignant la terre riveraine souvent immergée, qui est lui aussi caractéristique de la terminologie fayoumique (Bonneau 1985).

Dans la portion nord-est du delta, et notamment dans le nome mendésien, la topographie généralement basse favorisait l'accumulation, variable selon les années et les saisons, de l'eau de l'inondation dans les dépressions naturelles ou aménagées. À la lumière de ce processus hydrique, encore connu au 19^e siècle dans la région du lac Menzaleh, les mentions de *limnai* présentes dans le corpus mendésien doivent être comprises comme désignant des bassins, des dépressions ou des lacs où s'accumulait l'eau de l'inondation (Bonneau 1993, 279). Réalité hydrique plurimorphe, la *limnê* apparaît dans les archives carbonisées de Thmouis comme partie intégrante de l'univers villageois.

B. LA « LIMNÊ DU VILLAGE »

Un papyrus fait état de l'utilisation à des fins cadastrales de la « *limnê* d'un village » (λίμνη τῆς κώμης) mendésien. Il s'agit du *P. Mendes. Genev.* (Martin 1967). L'aspect carbonisé de ce registre et les références toponymiques qu'il contient prouvent son appartenance aux archives carbonisées de Thmouis. Le document fut vraisemblablement rédigé par un comogrammate (secrétaire de village) à l'attention des contrôleurs chargés de l'inspection officielle *in situ* (*épiskepsis*) des terres déclarées sèches au cours de la fin du 2^e siècle ou du début du 3^e siècle de notre ère. Il consiste en une mise en ordre, suivant des critères topographiques (notamment des divisions cadastrales nommées *koi-tai*), de déclarations de terres sèches (*apographai*) adressées à l'administration

locale par les propriétaires ou fermiers impériaux afin que des dégrèvements leur soient accordés. Les parcelles appartiennent toutes au territoire d'un village de la toparchie⁴ mendésienne du Phernouphitès. Cette toparchie était située dans le centre-nord du nome, non loin des vastes zones humides bordant les lacs littoraux qui reliaient le nome à la Méditerranée (Fig. 1).

À quatre reprises, une « *limnê* du village » est invoquée comme limite située respectivement au sud (344-345, 453) et à l'ouest (probablement 510,⁵ 533-534) de quatre *koitai* différentes. Ces mentions sont intéressantes pour plusieurs raisons. D'abord, elles confirment l'appartenance des parcelles de la liste au territoire d'un même village, dont l'identité demeure du reste inconnue. Elles indiquent également l'inclusion de la *limnê* en question dans le territoire dudit village voire, sans doute, l'exploitation par ses habitants des potentialités économiques lui étant associées. L'utilisation de cette *limnê* à des fins cadastrales suppose aussi que, dans ce cas précis, il était question d'un plan d'eau pérenne. Enfin, le recours à la *limnê* comme limite cadastrale traduit un certain pragmatisme envers l'environnement hydrique. Cette attitude procède vraisemblablement du rôle central joué par les plans d'eau dans l'organisation des paysages, cela non seulement en Égypte, mais aussi partout et de tout temps.⁶ Un même pragmatisme peut être associé à l'existence d'une catégorie de terre dite limnitique.

C. LA TERRE LIMNITIQUE

Le corpus mendésien comprend de nombreuses références à un type de terre qui n'est attesté nulle part ailleurs en Égypte : la « terre limnitique » (γη̄ λιμνιτική). Ces références proviennent de quatre papyrus : *P. Mendes. Genev.*, dont il a déjà été question ; *P. Ryl. 2. 213*, un registre fiscal portant quasi

⁴ Dans l'Égypte hellénistique et romaine, la toparchie était une circonscription administrative située à l'intérieur du nome et consistait en un regroupement de plusieurs villages. Nous connaissons 15, peut-être 16, toparchies mendésiennes (Blouin 2010).

⁵ La localisation de la *limnê* par rapport à la *koitê* en question est incertaine en raison d'une lacune. Cependant, le respect systématique par le scribe du même ordre d'énumération des points cardinaux (sud, nord, est, ouest) ne laisse que deux possibilités : l'est, préservé à la l. 508, ou l'ouest, perdu dans la lacune. Le fait que la mention de la *limnê* se situe vers le milieu de l'avant dernière ligne du paragraphe m'encourage à privilégier la seconde hypothèse.

⁶ La bibliographie dévolue à cette question est plus qu'abondante. Citons ici, à propos de l'Égypte, Amenta, Luiselli et Sordi 2005 ; Bonneau 1993 ; Bousquet 1996 et, de façon plus générale à propos de l'Antiquité, Briant *et al.* 2002 ; Hermon 2008 ; Burnouf et Leveau 2004 ; Rodà de Llanza 2005.

exclusivement sur des taxes en argent daté de la fin du 2^e siècle; *P. Ryl.* 2. 221, qui rassemble des résumés de propositions de location de terres marginales datant probablement de 214-215; *P. Thmouis* 1, col. 68-160, un registre d'arriérés d'impôts en argent rédigé en 170-171 de notre ère par le basilicogrammate (secrétaire) du nome mendésien.⁷

L'oxymore « terre limnitique » nous permet de déduire que cette catégorie comprenait des parcelles originellement situées en bordure de *limnai* et, donc, dans des zones humides. Les informations disponibles au sujet de chacune de ces parcelles sont compilées dans le Tableau 1.

Les archives carbonisées de Thmouis contiennent 14 mentions de parcelles limnitiques vastes de $\frac{1}{2}$ à plus de 43 aroures.⁸ Ces parcelles étaient réparties dans 6 des 15 toparchies connues du nome: le Thmoibastitès, le Néompsomonoun, le Ptenchat, le Ptempathiô, le Chiastitès et le Phernouphitès. Les toparchies du Ptenchat, du Ptempathiô et du Phernouphitès peuvent être approximativement situées soit près, soit au coeur du secteur de l'actuel lac Menzaleh, en pleine zone lacustre. La toparchie du Chiastitès, qui peut aussi être cartographiée, était localisée dans le secteur sud-ouest du nome, à proximité des nomes bousirite et sébennytique (Fig. 1).

Considérant la nature fragmentaire de la documentation disponible (et, donc, l'inégale représentation de chaque toparchie dans les sources), et considérant que les données préservées portent sur une portion qualitativement circonscrite du territoire (essentiellement des terres sèches, non inondées ou irriguée artificiellement; cf. Kambitsis 1985 et Martin 1967), il est légitime de croire que les terres limnitiques étaient encore plus abondantes et répandues dans le nome; leur présence dans d'autres secteurs humides du delta est aussi envisageable. L'absence de sources deltaïques comparables au corpus mendésien ne permet cependant pas une vérification de cette hypothèse.

Outre les six entrées relatives à des terres dites seulement « limnitiques » (*limnitikai*), cinq catégories mixtes sont aussi attestées. Mis à part un passage du *P. Thmouis* 1 (82. 10-91. 1) relatif à des offres de prises à bail de terrains publics relevant du sous-département des *Limnitika* et, donc, pouvant logiquement être considérés comme des terres limnitiques (voir *infra*, section e), toutes les entrées relatives à des parcelles dont la nature est précisée concernent des lots privés taxés de $\frac{3}{4}$ à $1\frac{1}{4}$ artabe⁹ par aroure dans le cas des terres à blé. Il s'agit d'un taux relativement bas, en accord avec les données disponibles sur

⁷ Voir notamment Kambitsis 1985.

⁸ Unité de surface équivalant à environ 2756,25 m².

⁹ Unité de mesure d'origine perse utilisée pour les matières sèches; une artabe équivalait à environ 30 à 40 litres.

la fiscalité foncière privée dans l'Égypte romaine. En effet, dans l'Égypte du Principat, il semble que la terre privée était généralement imposée au taux moyen de 1 artabe par aroure alors que la terre publique pouvait être imposée de 2 à 7 artabes par aroure (Rowlandson 1996, 71-80; Wallace 1969 [1938], 11). Cet écart découlerait de deux phénomènes: le statut clérouchique de même que la « marginalité » agricole d'un grand nombre de parcelles privées.

La terre privée (ἰδιωτικὴ γῆ) était essentiellement constituée d'anciennes terres clérouchiques (κληρουχικὴ γῆ) et catœchiques (κατοικικὴ γῆ) qui, à l'époque ptolémaïque, avaient été attribuées par le pouvoir macédonien à des vétérans respectivement d'origine non égyptienne et autochtone (Bingen 2007; Rowlandson 1996). La documentation papyrologique indique que les avantages fiscaux associés à ce type de terre furent maintenus par le pouvoir romain, cela même si les terres en question n'étaient plus entre les mains de descendants de clérouques et de catœques. Les faibles taux de taxation (entre $\frac{3}{4}$ et 2 artabes par aroure, le plus souvent aux alentours de 1 artabe par aroure: Wallace 1969 [1938], 18-19) imposés à l'ancienne terre clérouchique peuvent donc être vus comme la continuité d'un privilège fiscal accordé à l'origine aux clérouques et catœques et à leurs descendants, mais désormais attaché à la terre elle-même.

Nous connaissons deux types de terre limnitique d'origine clérouchique: la terre « limnitique de 10 aroures » (λιμνιτικὴ [δέκαρούρων]) et la terre « limnitique achetée à 1 artabe » (λιμνιτικὴ (μονάρταβος) ἐωνημένη). Ces attestations provenant toutes du *P. Mendes. Genev.*, nous pouvons penser que les parcelles en question, qui appartenaient au territoire d'un même village, étaient situées près de la *limnê* de ce dernier (voir *supra*, section b).

Aux 2^e et 1^{er} siècles avant notre ère, les clérouchies « de 10 aroures » étaient allouées aux policiers et aux vétérans de l'infanterie autochtone. 46 parcelles de ce type situées dans un village de la toparchie du Phernouphitès sont mentionnées dans le *P. Mendes. Genev.* sous diverses appellations qui correspondent probablement à des variantes d'une même catégorie de terre. Parmi celles-ci, trois (221, 236, 239) concernent des parcelles également limnitiques. Le *P. Mendes. Genev.* nous apprend en outre que les propriétaires de ces parcelles payaient une taxe de $\frac{3}{4}$ d'artabe par aroure (Martin 1967, 42).

Pour sa part, la terre « limnitique achetée à 1 artabe » est attestée une seule fois dans le *P. Mendes. Genev.* (137), à propos d'une parcelle de plus de 10 aroures. V. Martin (1967, 41) a montré comment, à l'époque romaine, ce type de terre correspondait aux tenures qui, aux 2^e et 1^{er} siècles avant notre ère, appartenaient à des clérouques non catœques (donc à des vétérans ou aux descendants de vétérans autochtones). Comme l'indique son nom, la terre « à 1 artabe » était soumise à un taux d'imposition de 1 artabe de blé par aroure.

En plus d'être d'origine clérouchique, la parcelle « limnitique achetée à 1 artabe » était aussi « achetée ». De façon générale, les terres achetées correspondaient à des lots improductifs ou confisqués vendus par l'État soit à prix fixe, soit par encan. Elles étaient dès lors considérées d'un point de vue fiscal comme propriété privée (Wallace 1969 [1938], 5; Wilcken 1963, 177-79, 307). Considérant cela, nous pouvons déduire que la parcelle « limnitique achetée à 1 artabe » était un lot peu fertile. Il en était sans doute aussi de même de la parcelle dite « limnitique achetée sèche » (λιμνιτικὴ ἐωνημένη χέρσου) attestée dans le *P. Thmouis* 1 (141. 17) comme ayant été adjugée aux enchères. Cela nous amène à considérer la deuxième cause vraisemblablement responsable du taux d'imposition généralement plus bas consenti aux terres privées, et notamment aux lots limnitiques: leur marginalité agricole.

Les archives carbonisées de Thmouis sont à cet égard significatives. En effet, la grande majorité des parcelles qui y sont recensées sont des lots privés secs ou non inondés qui appartenaient à des catégories agro-fiscales généralement constituées de terres problématiques du point de vue agricole (Blouin 2007, 167-90): la « terre achetée », dont il vient d'être question, de même que la « terre de revenu » (γῆ προσόδου) et la « terre en décompte » (γῆ ὑπόλογος), deux catégories que l'on retrouve aussi jumelées à des parcelles limnitiques.

Le statut de la « terre de revenu » demeure incertain. Il semble que cette catégorie de terre était louée comme de la terre domaniale, mais à un taux très élevé. Selon l'éditeur du *P. Bouriant* 42 (intro.), la « terre de revenu » pourrait plutôt correspondre à une catégorie dans laquelle étaient temporairement classées des terres confisquées placées en attente de vente ou d'assignation (voir aussi *P. Phil.* 9, intro.; Kambitsis 1985, 21, n. 2). Il semble aussi que des parcelles de terre séquestrée appartenant à des débiteurs du fisc étaient incluses dans cette catégorie fiscale afin que leur produit (littéralement leur « revenu ») soit entièrement versé à l'État jusqu'au plein remboursement de la créance. Le *P. Thmouis* 1 comprend deux attestations (75. 16-17; 81. 10) relatives à des parcelles de terre à blé « achetée d'une terre de revenu limnitique » (ἐωνημένη ἀπὸ λιμνιτικῆς προσόδου) situées respectivement dans les toparchies du Néompsonomoun (non localisée) et du Chiastitès (Fig. 1).

La documentation mendésienne comprend par ailleurs 12 références à des lots « en décompte » (Blouin 2007, annexe 4). Parmi celles-ci, une (*P. Ryl.* 2. 221. 15) concerne une parcelle « provenant d'une terre limnitique en décompte » (ἀπὸ λιμνιτικοῦ ὑπολόγου). La « terre en décompte », dite aussi « terre non cultivée » ou « terre inférieure », comprenait des terres marginales qui étaient vendues à prix fixe, généralement très bas, et qui pouvaient même

être assignées à la culture forcée.¹⁰ L'acheteur d'un lot en décompte bénéficiait d'un congé fiscal de trois ans sur la terre nouvellement acquise. Il s'agissait donc pour le pouvoir romain d'encourager l'extension des surfaces cultivées en faisant appel au capital et au travail des contribuables. Cet objectif est à rapprocher des mesures destinées à encourager l'exploitation des terres publiques en friche promulguées, en Afrique, par la *Lex Manciana* et la *Lex Hadriana de rudibus agris* (Hitchner 1995; Kehoe 1984; Scholl et Schubert 2004)¹¹ ainsi que des taux de taxation très bas consentis aux lots peu fertiles dans le cadastre B d'Orange (Favory 2004).

En raison du caractère géographiquement et chronologiquement circonscrit des sources disponibles, il est impossible de dater l'apparition de la terre limnitique. Nous ne savons donc pas s'il s'agit d'une innovation proprement romaine ou d'une catégorie agraire plus ancienne qui, comme la terre clérouchique, aurait été adaptée par le pouvoir romain. Quoiqu'il en soit, l'existence sous le Principat de la terre limnitique et sa déclinaison en plusieurs catégories mixtes témoignent de la reconnaissance par l'administration provinciale des spécificités environnementales caractéristiques du secteur mendésien, voire du delta septentrional.

En ce qui concerne la vocation des terres limnitiques, la terminologie agro-fiscale et les taxes associées aux lots connus renvoient en majorité à la culture céréalière, et plus spécifiquement à celle du blé (Tableau 2 *infra*). Un long passage du *P. Thmouis* 1 (82. 10-91. 2) témoigne cependant aussi de la possibilité d'une prise à bail de terres complètement ou partiellement immergées afin d'y pratiquer la chasse, la pêche¹² et possiblement aussi la pisciculture.¹³ Enfin, bien que nous ne possédions aucune preuve à cet effet, il est envisageable que certaines parcelles aient été consacrées à la

¹⁰ C'est le cas dans *P. Berl. Leitis* I, 14, 45-46, qui fait état d'une parcelle de $1^{13}/_{32}$ aroure cultivée à un taux de $4 \frac{1}{5}$ artabes par aroure: Wallace 1969 (1938), 5.

¹¹ *Lex Manciana*: *CIL* 8, 25902; 8, 25943; 8, 26416; 8, 10570 (14464); 8, 14428; 8, 14451. *Lex Hadriana de rudibus agris*: *CIL* 8, 25943; 8, 26416.

¹² Au sujet de la pêche et de l'exploitation commerciale des poissons en Égypte, dont témoignent les données écrites, iconographiques et archéologiques antiques, voir Besta 1921; Brewer et Friedman 1990; Friedman 1989; Gamer-Wallert 1970; Sahrhage 1998; von den Driesch 1983.

¹³ À propos de la pisciculture en Égypte, qui est attestée dès l'époque pharaonique, voir notamment Hickling 1963; von den Driesch 1983; à Rome, Di Grossi Mazzorin 2000. À propos de la prise à bail de droits de pêche dans l'Égypte romaine, voir *P. Turner* 25; Parássoglou 1987 et bibl.

culture du lin¹⁴ et du papyrus,¹⁵ deux activités importantes dans le delta septentrional, et notamment dans le secteur du lac Menzaleh, tout au long de l'Antiquité.¹⁶

La prééminence de la céréaliculture au sein des données limnitiques est révélatrice. En effet, les céréales telles le blé, et dans une moindre mesure l'orge, tolérant mal les sols trop humides, il faut supposer que ces parcelles ont été l'objet soit d'un drainage, soit d'un assèchement géomorphologiquement induit, soit des deux. Il est à ce sujet significatif de noter que toutes les variétés mixtes de terres à blé associent la terre limnitique à des catégories de terre généralement aride (terre achetée, terre de revenu, terre en décompte) et que toutes les entrées issues du *P. Thmouis* 1 et du *P. Mendes. Genev.* concernent des lots limnitiques, donc initialement humides, déclarés secs, non inondés ou irrigués artificiellement. C'est donc dire qu'au cours de la deuxième moitié du 2^e siècle, il existait un décalage entre l'état de ces parcelles au moment des déclarations et leur état au moment de leur inclusion dans le groupe des terres limnitiques. Ce phénomène pourrait s'expliquer par une suite de piètres crues du Nil (nous ne disposons cependant d'aucune source concluante à cet effet¹⁷) ou encore par une aridification de parcelles autrefois humides induite par des facteurs à la fois hydrographiques, géomorphologiques et anthropiques. Le cas échéant, la reconfiguration de l'environnement hydrique mendésien en cours à cette époque pourrait être en cause: la migration et le tarissement progressifs de la branche mendésienne du Nil et, aussi, la formation du lac Menzaleh (Shata 2000; Said 1993).

¹⁴ La culture du lin est attestée en Égypte dès l'époque prédynastique: De Roller 1992, 112-13 (Tell Ibrahim Awad); Thanheiser 1992 (Minshat Abou Omar). Au sujet de l'industrie textile dans l'Égypte pharaonique, hellénistique, romaine et copte, cf. Bruwier 1997; Kemp et Vogelsang-Eastwood 2001 et bibl.; Rutschowskaya 1990; Rassart-Debergh 1997; Sanrot *et al.* 2001; Thompson 1988, 46-51; Wipszycka 1965. Au sujet du rôle du lin dans l'Égypte romaine, byzantine et arabe, cf. Török 2005. À propos de la variété de termes égyptiens et coptes désignant le lin, cf. Meeks 1972; Vycichl 1983; Kemp et Vogelsang-Eastwood 2001, 27. Au sujet du « lin mendésien », voir Blouin 2012.

¹⁵ Voir notamment Lewis 1974; Ryan 1988.

¹⁶ Au sujet des usages alimentaires et commerciaux associés à l'ensemble des ressources animales et végétales énumérées dans ce paragraphe, voir notamment Boessneck 1982; Coltherd 1966; Crawford 1979; Darby 1977; Guglielmi 1973; Smith 2003; Thompson 1988, 45. Il convient enfin de mentionner Hughes 1992, bien que je n'adhère pas à son utilisation écologiquement orientée des sources anciennes, qui m'apparaît anachronique et réductrice. Pour une critique de cette approche, telle que développée dans Hughes 1994, voir Hermon 2004.

¹⁷ Voir Bonneau 1971, 247-50, qui atteste une faible crue en 156 (8 à 10 coudées au nilomètre de Memphis) et qui suspecte des crues faibles en 157, 166, 168, 169 et 170 de notre ère. Notons qu'elle ne s'appuie parfois que sur les données des archives carbonisées de Thmouis relatives à l'anachorèse, ce qui a pour conséquence de nous confiner à un raisonnement circulaire. La crue aurait aussi été mauvaise (moins de 8 coudées au nilomètre de Memphis) en 162 de notre ère.

La relative abondance des parcelles limnitiques dans les archives carbonisées de Thmouis et leur présence dans plusieurs toparchies du nome révèlent l'importance des zones humides dans l'environnement mendésien de l'époque romaine. Par ailleurs, l'exploitation agro-fiscale de la *limnê* dans la documentation mendésienne, qui est comparable à celle du *drymos* et de l'*aigialos* dans le Fayoum, reflète la sensibilité des habitants de cette région et des autorités provinciales à l'hétérogénéité des milieux hydriques égyptiens. Elles montrent aussi le pragmatisme avec lequel la variété des possibilités de réservation des eaux de crue disponibles dans ce milieu fut sollicitée. Il en va de même des taxes « thônitiques et limnitiques ».

D. LES TAXES « THÔNITIQUES ET LIMNITIQUES »

Le *P. Ryl. 2. 213* est un registre fiscal daté de la fin du 2^e siècle de notre ère portant quasi exclusivement sur des taxes en argent. Ce papyrus contient l'unique référence connue à une taxe ou à un groupe de taxes nommées *Thônitika kai Limnitika* (Θωνειτικά και λιμνιτικά: 156). Le village où furent perçues les sommes en question (1969 drachmes et 1 obole) est inconnu, mais nous savons qu'il appartenait à la toparchie du Ptempathiô (Fig. 1). Bien que les activités ou produits auxquels elles se rapportaient ne sont pas explicités, la place de cette entrée dans le relevé indique qu'il s'agissait d'une ou de taxes foncières (*P. Ryl. 2. 213. 156 n.*).

Si nous ne disposons pas de définition claire quant à la nature et à l'objet des taxes « thônitiques et limnitiques », le terme *limnitika* parle de lui-même. Il est en effet très probable qu'il indique que les taxes en question se rapportent à des activités pratiquées sur les terres limnitiques, et donc dans des environnements humides et immergés. Quant au toponyme *Thônitika*, il peut être rapproché de Thônis (Θωνις), de l'égyptien *t3 hn.t* (*ta hent*), « cours d'eau », « pièce d'eau », terme communément employé pour désigner des étangs et des lacs de grande dimension (Hannig 1997, 536a; Faulkner 1999, 171). À l'époque romaine, Thônis faisait partie de la toparchie du Ptenchat (Fig. 1). Cette toparchie, qui était voisine du nome Tanite, était possiblement située au sud-est du nome mendésien, en plein secteur lacustre (contra Blouin 2010; voir Blouin à paraître b, ch. 4).

Les taxes « thônitiques et limnitiques » connues portent cependant sur des terrains situés non pas dans la toparchie du Ptenchat, mais dans celle du Ptempathiô. Outre la perception sur son territoire de taxes « thônitiques et limnitiques », trois éléments tendent à indiquer que la toparchie du Ptempathiô

occupait un secteur voisin de la toparchie du Ptenchat (à laquelle appartenait Thônis) et qu'elle couvrait elle aussi une portion du territoire de la plaine de Daqaliyah: la parenté étymologique du village de Thonôas, qui appartient à la toparchie du Ptempathiô, avec Thônis; le fait que le Ptenchat avait pour voisin oriental le nome tanite (*P. Thmouis* 1. 90. 13 – 91. 2); trois quarts des arriérés mis au compte du sous-département *Limnitika* sont associés à la toparchie du Ptempathiô (voir *infra*, section e). Cette toparchie était établie à l'extrême nord du nome, dans un secteur marécageux non donc peut-être loin de Thônis (Fig. 1).

Les taxes « thônitiques et limnitiques » portaient originellement sur des activités économiques pratiquées dans les zones humides et immergées (selon toute vraisemblance des terrains limnitiques) du secteur de l'actuel lac Menzaleh. Il s'agit de ce fait de taxes intimement liées aux spécificités environnementales de cette région qui, comme la terre limnitique elle-même, témoignent de l'adaptabilité de l'administration provinciale romaine aux spécificités deltaïques et de sa volonté d'en maximiser la rentabilité. Cette conception à la fois régionale et opportuniste de la fiscalité s'exprime également dans l'existence d'un sous-département « limnitique » du fisc.

E. LE SOUS-DÉPARTEMENT DES *LIMNITIKA*

Les archives carbonisées de Thmouis contiennent 46 entrées relatives à des taxes ou redevances relevant d'un sous-département du fisc appelé *Limnitika* (λιμνιτικά), lequel faisait partie du département de la *Dioikêsis* (διοίκησις; au sujet de ce département, voir Blouin à paraître a). À l'heure actuelle, nous ne possédons pas de mention de ce sous-département hors du nome mendésien. Les données disponibles relatives aux taxes et redevances à sa charge sont compilées dans le Tableau 2.

L'association dans les archives carbonisées de Thmouis des terres limnitiques et des taxes « thônitiques et limnitiques » avec le sous-département des *Limnitika* ne laisse pas de doute: ce dernier était responsable de la gestion de l'ensemble des taxes et redevances associées aux terres limnitiques. D'après les données disponibles, il était plus spécifiquement responsable de taxes foncières, donc directement liées aux parcelles limnitiques et aux activités qui y étaient pratiquées (*P. Ryl.* 2. 213, intro., 194). C'est donc dire que les terres limnitiques jouissaient d'un statut particulier d'un point de vue non seulement agraire, mais aussi fiscal.

La distribution géographique des entrées relatives aux taxes gérées par le sous-département des *Limnitika* pourrait être révélatrice de l'abondance des terres limnitiques dans le secteur du lac Menzaleh. Sur un total de 46 entrées, 31 portent sur des terrains de la toparchie du Ptempathiô et une de celle du Ptenchat (Fig. 1). Une entrée est relative à un village du Chiasitès, localisé au sud-ouest du nome. À ces références s'en ajoutent deux du Néompsonomoun et trois probablement issues de la toparchie du Lykopolitès, deux toparchies dont la localisation est inconnue. L'origine possiblement lykopolite de trois entrées est significative en ce qu'elle porte à sept le nombre des toparchies dans lesquelles des terres limnitiques sont attestées. Ce nombre, qui représente près de la moitié des 15 toparchies mendésiennes connues, témoigne de la diffusion des *limnai* sur ce territoire.

Quant aux activités associées aux taxes gérées par les *Limnitika*, elles permettent de confirmer et de préciser les données issues de la terminologie agraire relative à la terre limnitique. Ces taxes portent en effet, selon les cas, sur les terres à blé (et à autres cultures céréalières), les vignobles et terres à fruits et à légumes ainsi que les terres immergées. Comme en ce qui concerne les données agraires, la relative abondance de taxes et redevances associées à la céréaliculture suppose que, pour être consacrées à cette activité, les parcelles limnitiques ainsi taxées ont été à un moment ou à un autre l'objet d'un assèchement quelconque. Le prélèvement de plusieurs taxes viticoles sur des parcelles limnitiques pourrait bien confirmer cette hypothèse, puisque la vigne supporte mal les sols humides. Ce n'est cependant pas le cas de la plupart des cultures maraîchères et fruitières, qui ont besoin d'un important apport en eau.

On remarquera l'absence de taxes et redevances sur l'élevage, une activité qui est pourtant intimement associée aux milieux palustres. Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que ce type de taxe, qui du reste correspondait généralement à un montant d'argent par tête de bétail, était géré par un département spécifique. Il est aussi envisageable que des terres limnitiques émergées mais impropres à l'agriculture (par exemple des zones d'herbage salé) aient été consacrées au pâturage. Enfin, le *P. Thmouis* 1 fait état d'arriérés dus par une communauté de pêcheurs établis dans le village de Zmoumis du Phernouphitès (Fig. 1). Ce passage pourrait indiquer que les pêcheurs en question étaient aussi éleveurs, ou encore qu'une partie des taxes et redevances sur les activités halieutiques (pisciculture comprise) relevait de ce département.

Par ailleurs, la majorité des taxes relevant du sous-département des *Limnitika* sont aussi attestées dans le sous-département de la *Dioikêsis* (qui, comme les *Limnitika*, relevait du département de la *Dioikêsis*) de même que dans le

département des *Hiératika* (ἱερατικά). Ce phénomène révèle que les sommes dues étaient calculées sur une base différente de celle utilisées pour leur vis-à-vis non limnitiques.¹⁸ Il pourrait résulter en partie de la marginalité agricole de ces parcelles originellement humides ainsi que de la spécificité de certaines des activités leur étant traditionnellement associées.

Ainsi, les données cadastrales, agraires et fiscales montrent la reconnaissance par l'administration romaine des particularités associées aux *limnai* en même temps que la mise en place de stratégies destinées à maximiser la rentabilité de ces parcelles: adaptation des modes de gestion et de taxation des parcelles limnitiques; dans les cas des catégories agraires mixtes, ajustement à la baisse des taux d'imposition, voire certains congés fiscaux; taxation de l'ensemble des activités de production alimentaire pratiquées sur ces territoires; vraisemblablement aussi, favorisation par les exploitants de la céréaliculture. Ainsi envisagée, la gestion des terres limnitiques apparaît comme la manifestation d'une fiscalité régionale, dont les assises sont cependant à rechercher au-delà des frontières de l'Égypte.

CONCLUSION: ENTRE RÉGIONALISME ET GLOBALITÉ

Les terres limnitiques, les taxes « thônitiques et limnitiques » et le sous-département des *Limnitika* ne sont à ce jour connus que grâce aux archives carbonisées de Thmouis. Les données leur étant associées témoignent du pragmatisme avec lequel l'administration romaine d'Égypte veilla à baliser autant qu'à rentabiliser l'exploitation des abondantes *limnai* du nome mendésien et probablement aussi, bien qu'aucune source ne soit à ce jour disponible, d'autres secteurs du delta septentrional. Le maintien d'une certaine marge d'adaptation des types de culture ainsi que des modes et des taux de taxation à la nature spécifique des parcelles qui transparaît des informations associées aux terres limnitiques m'encourage à apparenter les motivations sous-jacentes à ces stratégies étatiques de gestion agraire au concept moderne de développement durable. Cependant, le grand nombre de parcelles limnitiques sèches ou non inondées attesté dans les archives carbonisées de Thmouis témoigne des écueils socio-économiques et environnementaux associés à l'extension des surfaces cultivées. Analysée à la lumière du contexte impérial dont elle est issue, la terre

¹⁸ Taxes relevant du sous-département de la *Dioikêsis* dans le cas de parcelles non limnitiques: *grammateia phylakiton*, *éparourion*, *leitourgikon*, *naubion*, *phoros ampélou*; taxes relevant du département des *Hiératika* dans le cas de parcelles non limnitiques: *apomoira*, *eikostê*, *thésaurikon*, *tridrachmos* (Blouin 2007, annexes 4 et 5).

limnitique apparaît donc comme un exemple de fiscalité régionale qui met en lumière les défis inhérents à la gestion conjuguée des terroirs locaux et des besoins alimentaires et économiques méditerranéens. Une fiscalité régionale en somme, mais aux finalités toutes impériales.

Lorsqu'elles sont envisagées dans le contexte alimentaire méditerranéen de l'époque, où l'Égypte jouait un rôle important dans le ravitaillement de Rome et d'autres cités de la Méditerranée orientale, ces mesures témoignent du souci des autorités romaines d'intégrer la gestion des différentes « échelles spatiales » de risque alimentaire dans un système hiérarchisé de production, de mobilisation et de redistribution des surplus méditerranéens visant la satisfaction des besoins de Rome d'abord, puis ceux des grandes cités de l'Empire.¹⁹

La portée régionale de l'exploitation du terroir mendésien, et notamment de la gestion des terres limnitiques, apparaît donc ici dans sa dimension la plus « globale ». À cet effet, la ressemblance frappante entre la gestion des terres marginales sèches ou humides d'Égypte, dont fait partie la terre limnitique, les cultures manciennes attestées en Afrique dans la foulée de la promulgation de la *Lex Manciana* et de la *Lex Hadriana de rudibus agris*, ainsi que celles encouragées dans le cadastre B d'Orange sont particulièrement éloquentes : vente à bas prix ou attribution par l'État de terres marginales, congés fiscaux et taux de taxation plus bas pour la bonification des terres en friche. Ces similitudes illustrent comment la gestion de l'Égypte romaine ne releva pas tant de l'exception, du « régionalisme », que d'une approche patrimoniale concertée à l'égard de ce que les terroirs provinciaux de l'Empire avaient de spécifique et de commun.

¹⁹ Au sujet du ravitaillement de Rome et de la contribution égyptienne, voir notamment De Romanis 2002; Erdkamp 2005; Garnsey 1996; Rickman 1980.

ABRÉVIATIONS

*: taxe(s) attestée(s) uniquement ou
 presque exclusivement dans le nome mendésien
 ~: peut-être
 ?: information non disponible
 =: équivalent à

ar.: aroure
 art.: artabe
 ch.: chalque
 dr.: drachme
 ob.: obole

Tableau 1: La terre limnitique mendésienne

Statut	Nom	Type de terre	Taux de taxation	Référence	Village (toparchie)	Superficie	Taxes ²⁰
?	<i>limnitiké</i>	?	?	<i>P. Ryl. 2.</i> 213. 15	(Néompono- moun)	?	<i>Limnitika</i> ²¹
?		?	?	<i>P. Ryl. 2.</i> 213. 32	Pékerkèmendès (Ptèmpathîô)	?	<i>naubion</i> <i>leitourgikon</i> <i>thésaurikon</i>
?		À blé	?	~ <i>P. Thmouis</i> 1. 81. 18 – 82. 9	The lbonthis (Chiastrîtès)	?	<i>Limnitika</i> (en nature)
Publique		Pêche et chasse	2000 dr./an (rente locative)	<i>P. Thmouis</i> 1. 82. 10 – 91. 1	Papseichis, Magdôla, Chonthon Panakerkè (Ptènchat)	?	<i>phoros</i>

²⁰ Ordre du papyrus.

²¹ *Limnitika* renvoie ici à des taxes non précisées relevant du sous-département des *Limnitika*. Au sujet des taxes, voir *infra*, n. 24.

Statut	Nom	Type de terre	Taux de taxation	Référence	Village (toparchie)	Superficie	Taxes
?		?	?	~ <i>P. Thmouis</i> 1. 115. 21 – 116.18	Zmoumis (Phernouphitès)	?	<i>eidē</i> ²²
Privée		À blé	1 art./ar.	<i>P. Thmouis</i> 1. 141. 7	Plema (Thmoibastitès)	43 ¹⁹ / ₃₂ ar.	<i>paranaulon</i> <i>Linnitika</i> (en nature)
Privée	<i>linnitiké (dékarourôn)</i>	À blé	0,75 art./ ar.	<i>P. Mendes.</i> <i>Genev.</i> 221	(Phernouphitès)	?	?
Privée		À blé	0,75 art./ ar.	<i>P. Mendes.</i> <i>Genev.</i> 236	(Phernouphitès)	1/2 ar.	?
Privée		À blé	0,75 art./ ar.	<i>P. Mendes.</i> <i>Genev.</i> 239	(Phernouphitès)	1/2 ar.	?
Privée	<i>(linnitiké monartabos</i> <i>éônéméné)</i>	À blé	1 art./ar.	<i>P. Mendes.</i> <i>Genev.</i> 137	(Phernouphitès)	1 [] 1/8 ar.	?
Privée (adjudgée aux enchères)	<i>linnitiké éônéméné chersou</i>	À blé	1 art./ar.	<i>P. Thmouis</i> 1. 141. 17	Psenkoltha (Néompsonomou)	19 1/2 ar.	<i>paranaulon</i> <i>Linnitika</i> (en nature)

²² Sur la signification de ce terme, voir Langelotti 2012.

Statut	Nom	Type de terre	Taux de taxation	Référence	Village (toparchie)	Superficie	Taxes
Privée	<i>édonéméné apo limnitikés prosodou</i>	À blé	1 art./ar.	<i>P. Thmouis</i> 1. 75. 16-17	ai.mphis (Néompsonomou)	3 ⁷ / ₈ ar.	<i>paranaulon Limnitika</i> (en nature)
Privée		À blé (~vignoble) ²³	1 ¼ art./ar.	<i>P. Thmouis</i> 1. 81. 10.	Psénopsémouthis (Chiastitès)	9 ar.	<i>paranaulon</i>
Privée	<i>apo limnitikou prosodou</i>	À blé	1 art./ar.	<i>P. Ryl. 2.</i> 221. 15	?	4 ar.	?

Tableau 2: Le sous-département des *Limnitika*²⁴

Département	Sous-département	Taxe	Nature	Objet	Type/Taux	Référence/Village (toparchie)
<i>Dioikésis</i>						
	* <i>Limnitika</i>			Terres limnitiques	En argent et en nature	<i>P. Ryl. 2.</i> 15: (Néompsonomou) 32-36: Pékerkémendè (Ptempathîô)

²³ Voir *P. Thmouis* 1. 81. 16.²⁴ Les données relatives à la nature, à l'objet, au type et au taux des taxes recensées proviennent des informations disponibles dans les sources concernées ainsi que de Wallace 1969 (1938).

Département	Sous-département	Taxe	Nature	Objet	Type/Taux	Référence/Village (toparchie)
						50-51: Thphunis et Pékerkè (Ptempathiô) 87-92: ? (Ptempathiô) 119-124: ? (Ptempathiô) 145-159: ? (Ptempathiô) 184-187: Psoaramounis (Ptempathiô) 224-228: Psenbienchon Perkoins (Ptempathiô) 265: Pôis (Ptempathiô) 266: ? (Ptempathiô) 296: ? (Ptempathiô) 319: ? (~Lykopolitès) 340-342: [...].nabaol (~Lykopolitès) 360-363: Tchenèthis (~Lykopolitès) 397: ? (?) 453-459: ? (?) <i>P. Thmouis</i> 1: 76. 2: ai.mphis (Néompsonomoun) 91. 1: Chônthon Panakerkè (Ptenchat)
		<i>apomoira</i>	Taxe foncière	Vignobles et terres à fruits et à légumes	En argent Taux incertain ²⁵	<i>P. Ryl.</i> 2. 213. 153? (Ptempathiô)

²⁵ Pour la terre privée non limnitique: 20 dr./ar.; pour la terre sacrée imposée non limnitique: 40 dr./ar.

Département	Sous-département	Taxe	Nature	Objet	Type/Taux	Référence/Village (toparchie)
		<i>argurikos phoros</i>	Rente	Terres limnitiques publiques	En argent Taux variable; en fonction de la qualité de la terre	<i>P. Ryl. 2. 213. 227</i> ; Psenbienchon Perkoinois (Ptempathiô)
		<i>grammateia phylaktitôn</i>	Taxe foncière	Terres ou propriété de la terre phylaktite	En argent ~à partir du 1 ^e s. av. J.-C. ~ En fonction de la quantité de terre	<i>P. Ryl. 2. 213. 457</i> ; (?)
		<i>édaphos sugkechôrêmenos epi tetrachmô</i>	Prix d'achat, taxe ou rente foncière	Terrains abandonnés ~ achetés au comptant ou loués à perpétuité	4 dr./ar.	<i>P. Ryl. 2. 213. 157-158</i> ; ? (Ptempathiô)
		<i>eikostê*</i>	~Taxe ou redevance foncière sur le transfert de propriété	Terres à blé privées ou publiques	En argent Taux de $\frac{1}{20}$ ²⁶	<i>P. Ryl. 2. 213</i> : 91; ? (Ptempathiô) 123; ? (Ptempathiô) 149; ? (Ptempathiô) 226; Psenbienchon Perkoinois (Ptempathiô) 396; ? (?)

²⁶ Voir *P. Ryl. 2. 213. 97* n.; Wallace 1969 (1938) 241-42, 332. Dans le *P. Thmouis 1*, le taux pour les parcelles non limnitiques est de 1 dr./ar., auquel s'ajoute une surtaxe de $\frac{1}{16}$ (Kambitsis 1985, 32 et n. 7-9).

Département	Sous-département	Taxe	Nature	Objet	Type/Taux	Référence/Village (toparchie)
		<i>éparourion</i>	Taxe foncière	Vignobles et terres à fruits et à légumes privées et publiques	En argent Taux fixe usuel: 6 dr. 4 ob./ar + surtaxe de $\frac{1}{16}$ ²⁷	<i>P. Ryl. 2. 213. 151:?</i> (Ptempathiô)
		<i>thésaurikon*</i>	Surtaxe à l'origine sacerdotale prélevée sur les taxes de la <i>Dioikésis</i> Dans le cas des terres limnitiques, les recettes de cette taxe étaient gérées par les <i>Limnitika</i>	<i>leitourgikon</i> <i>naution</i> <i>télésuma</i> <i>ampélou</i>	En argent Taux variable	<i>P. Ryl. 2. 213:</i> sur le <i>leitourgikon</i> 35: Pékerkèmendè (Ptempathiô) 89: ? (Ptempathiô) 122: ? (Ptempathiô) 148: ? (Ptempathiô) 225: Psenbienchon Perkoinois (Ptempathiô) 362: Tchénèthis (~Lykopolitès) 456: ? (?) sur le <i>naution</i> 33: Pékerkèmendè (Ptempathiô) 88: ? (Ptempathiô) 146: ? (Ptempathiô) 224: Psenbienchon Perkoinois (Ptempathiô) 454: ? (?) sur le <i>télésuma ampélou</i> 155: ? (Ptempathiô)
		<i>Thônitika kai Limnitika*</i>	Taxe ou groupe de taxes	Terres limnitiques	En argent Taux inconnu	<i>P. Ryl. 2. 213. 156:?</i> (Ptempathiô)

²⁷ Kambitsis 1985, 33 et n. 1.

Département	Sous-département	Taxe	Nature	Objet	Type/Taux	Référence/Village (toparchie)
		<i>leitourgikon</i>	Charge payée en vertu d'une exemption de liturgies et/ou support pour liturge	Propriétaires et/ou terre	En argent Taux inconnu	<i>P. Ryl.</i> 2. 213: 34: Pékerkèmendè (Ptèmpathiô) 121: ? (Ptèmpathiô) 147: ? (Ptèmpathiô) 361: Tchènèthis (~Lykopolitès) 455: ? (?)
		<i>naubion</i>	Taxe foncière pour l'entretien du réseau de canaux et de digues	Terres à blé privées (sauf terres limnitiques) et vignobles	En argent Taux incertain ²⁸	<i>P. Ryl.</i> 2. 213: 87: ? (Ptèmpathiô) 120: ? (Ptèmpathiô) 145: ? (Ptèmpathiô) 265: Pôis (Ptèmpathiô) 340: [...]...nabaol (~Lykopolitès) 453: ? (?)
		<i>paranaulon</i>	Taxe foncière	Terres à blé privée	1 art./ar. + supplément de 1/6 art./ar. + taxe en argent correspondant à 5% de la valeur des taxes en nature ²⁹	<i>P. Thmouis</i> 1: 75. 16-17: .ai.mphis (Néompsonomoun) 81. 10: Psénopsémouthis (Chiasitès) 141. 7: Plema (Thmoïbastitès) 141. 17: Psenkoltha (Néompsonomoun)

²⁸ Dans le *P. Thmouis* 1, le taux pour les parcelles non limnitiques est de 3 ob./ar. (terre privée), auquel s'ajoute une surtaxe de 1/6 sur le total (Kambitis 1985, 33).

²⁹ Des taux de 1,5 et 2 art./ar. sont aussi connus pour des parcelles non limnitiques, tandis que le supplément en nature n'était pas toujours perçu (c'est notamment le cas des terres limnitiques situées à Plema). Enfin, l'impôt en argent était perçu au taux 8 dr./ar., soit au prix officiel de l'artabe à cette époque (Kambitis 1985, 35, n. 7 et 9).

Département	Sous-département	Taxe	Nature	Objet	Type/Taux	Référence/Village (toparchie)
		[.pro]sod() = ~ <i>prosodos</i> <i>hypar-chontôn</i>	Taxe ou redevance foncière? Impôt foncier	Terres confisquées? Vignobles	En argent Taux inconnu	<i>P. Ryl.</i> 2. 213. 51: Thphumis et Pékerkè (Ptempathiô)
		<i>téléσμα</i> <i>ampélou</i>		Vignobles	En argent Taux inconnu	<i>P. Ryl.</i> 2. 213. 154: ? (Ptempathiô)
		<i>tridrachmos</i>	Taxe foncière (originellement destinée au clergé)	Vignobles et terres à fruits et à légumes appartenant aux métropolitites ³⁰	3 dr./ar. (taux préférentiel consenti aux métropolitites)	<i>P. Ryl.</i> 2. 213: 90: ? (Ptempathiô) 150: ? (Ptempathiô) ~459: ? (?)
		<i>phoroi</i>	Rentes pour la jouissance des droits de chasse et de pêche sur des terres limnitiques immergées	Terres limnitiques immergées	En argent Taux inconnu	<i>P. Thmouis</i> 1: 91. 1: Papseichis, Magdôla, Chônthon Panakerkè (Ptenchat)
		<i>phoros</i> <i>ampélou</i> *	Rente foncière	Vignobles publics confisqués et/ou impropres à la culture céréalière	En argent Taux incertain ³¹	<i>P. Ryl.</i> 2. 213. 152: ? (Ptempathiô)

³⁰ Dans l'Égypte romaine, personne jouissant du statut ethno-fiscal de citoyen d'une métropole (capitale) de nome.

³¹ Pour les terres non limnitiques, le taux est de 60¹/₅ ch./ar., auquel s'ajoute l'*allagé* à ~1¹/₁₀; total en espèce et une surtaxe de 1¹/₁₆ (Kambitis 1985, 36). L'*allagé* était une taxe foncière sur les terres à blé privées et les vignobles imposée sur le *naubion*, sur le total du *naubion* et du *chômatikon* ou sur le *phoros ampélou*, le plus souvent au taux de 1/10. Cette taxe n'est cependant pas associée aux terres limnitiques dans la documentation mendésienne disponible: *ibid.* 33.

BIBLIOGRAPHIE

- Amenta, A., Luiselli, M.M. et Sordi, M.N. (éd.) 2005: *L'acqua nell'antico Egitto: vita rigenerazione, incantesimo, medicamento* (Rome), 241-53.
- Bernand, A. 1970: *Le Delta égyptien d'après les textes grecs I: Les confins libyques* (Le Caire).
- Besta, M.C. 1921: 'Pesca e pescatori nell'Egitto greco-romano'. *Aegyptus* 2, 67-74.
- Bietak, M. 1975: *Tell el-Dab'a II: der Fundort im Rahmen einer archäologisch-geographischen Untersuchung über das ägyptische Ostdelta* (Vienne).
- Bingen, J. 2007: *Hellenistic Egypt: Monarchy, Society, Economy, Culture*, éd. R.S. Bagnall (Berkeley).
- Borghouts, J.F. 1988: 'Surveying the Delta: Some Retrospects and Prospects'. Dans Van den Brink, E.C.M. (éd.), *Archeology of the Nile Delta* (Amsterdam), 3-8.
- Blouin, K. 2007: *Homme et milieu dans le nome mendésien à l'époque romaine (Ie au 6e s.)* (thèse, Université Laval, Québec; Université de Nice).
- . 2008: 'De Mendès à Thmouis (delta du Nil, Égypte): hydrologie mobile, société mobile?'. Dans Hermon, E. (éd.), *L'eau comme patrimoine – de la Méditerranée à l'Amérique du Nord* (Québec), 107-28.
- . 2010: 'Toponymie et cartographie du nome mendésien à l'époque romaine'. Dans Gagos, T. (éd.), *Proceedings of the XXVth International Congress of Papyrologists* (Ann Arbor), 85-95.
- . 2012: 'Minimum firmitatis, plurimum lucri: le cas du "lin mendésien"'. Dans Schubert, P. (éd.), *Proceedings of the XXVIth International Congress of Papyrology* (Genève), 83-89.
- . à paraître a: 'Dioikesis'. Dans Bagnall, R.S., Brodersen, K., Champion, C., Erskine, A. et Huebner, S. (éd.), *The Encyclopedia of Ancient History* (New York).
- . à paraître b: *Triangular Landscapes: Environment, Society, and the State in the Nile Delta under Roman Rule*.
- Boessneck, J. et von den Driesch, A. 1982: *Studien an subfossilen Tierknochen aus Ägypten* (Munich).
- Bonneau, D. 1971: *Le fisc et le Nil: incidences des irrégularités de la crue du Nil sur la fiscalité foncière dans l'Égypte grecque et romaine* (Paris).
- . 1982: 'Le $\delta\rho\nu\mu\acute{o}\varsigma$, marais du Fayoum, d'après la documentation papyrologique'. Dans *L'égyptologie en 1979: axes prioritaires de recherche* 1, 181-90.
- . 1985: 'Αἰγιαλός la "terre riveraine" en Égypte, d'après la documentation papyrologique'. Dans Lewis, N. (éd.), *Papyrology* (New York/Cambridge), 131-43.
- . 1993: *Le régime administratif de l'eau du Nil dans l'Égypte grecque, romaine et byzantine* (Leyde).
- Bousquet, B. 1996: *Tell-Douch et sa région: Géographie d'une limite de milieu à une frontière d'Empire* (Le Caire).
- Brewer, D.J. et Friedman, R.F. 1990: *Fish and Fishing in Ancient Egypt* (Le Caire).
- Briant, P., Gasche, H., Tanret, M., Cole, S.W., Verhoeven, K., Charpin, D., Durand, J.-M., Joannès, F., Manning, J.G., Francfort, H.-P. et Lecomte, O. 2002: 'Politiques et contrôle de l'eau dans le Moyen-Orient ancien'. *Annales: Histoire, Sciences Sociales* 3, 515-663.
- Bruwier, M.-C. 1997: 'De l'Égypte pharaonique à l'époque romaine'. Dans Bruwier, M.-C. (éd.), *Égyptiennes. Etoffes coptes du Nil* (Mariemont), 51-58.

- Burnouf, J. et Leveau, Ph. (éd.) 2004: *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture. Sociétés préindustrielles et milieux fluviaux, lacustres et palustres: pratiques sociales et hydrosystèmes* (Paris).
- Carrez-Maratray, J.-Y. 1999: *Péluse et l'angle oriental du delta égyptien aux époques grecque, romaine et byzantine* (Le Caire).
- Chauveau, M. et Devauchelle, D. 1996: 'Rapport sur les papyrus carbonisés de Tanis'. *Bulletin de la société française des fouilles de Tanis* 10.3, 107-11.
- Coltherd, J.B. 1966: 'The Domestic Fowl in Ancient Egypt'. *Ibis*, 217-23
- Coulson, W.D. 1996: *Ancient Naukratis III/1: The Survey at Naukratis* (Oxford).
- Crawford, D.J. 1979: 'Food: Tradition and Change in Hellenistic Egypt'. *World Archaeology* 11, 2, 136-46.
- Darby, W.J., Ghalioungui, P. et Grivetti, L. 1977: *Food: The Gift of Osiris*, t. 1 (New York).
- De Meulenaere, H. 1976: 'Greek and Roman Sources', 'Coptic Sources', 'Scholarly Exploration', 'Mendes in Antiquity'. Dans De Meulenaere, H et Mackay, P., *Mendes II* (Warminster), 1-5, 14-190.
- De Ricci, S. 1905a: 'Bulletin papyrologique III. Papyrus de Berlin'. *Revue des Études Grecques* 18, 355-62.
- . 1905b: 'Rapport sur une mission en Égypte (1905)'. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* 1, 397-98.
- De Roller, G.-J. 1992: 'Archaeobotanical Remains from Tell Ibrahim Awad, Seasons 1988 and 1989'. Dans van den Brink, E.C.M. (éd.), *The Nile Delta in Transition: 4th-3rd Millennium B.C.* (Tel Aviv), 111-15.
- De Romanis, F. 2002: 'Il tributo granario africano all'annona di Roma in età alto-imperiale'. <<http://www.eh.net/XIIICongress/cd/papers/6DeRomanis190.pdf>>.
- Di Grossi Mazzorin, J. 2000: 'État de nos connaissances concernant le traitement et la consommation du poisson dans l'Antiquité, à la lumière de l'écologie. L'exemple de Rome'. *Mélanges de l'École Française de Rome* 112, 155-67.
- von den Driesch, A. 1983: 'Some Archaeozoological Remarks on Fishes in Ancient Egypt'. *Animals and Archaeology 2: Shell Middens, Fish, Birds* (Oxford), 87-110.
- Erdkamp, P. 2005: *The Grain Market in the Roman Empire: A Social, Political and Economic Study* (Cambridge).
- Faulkner, R.O. 1999: *A Concise Dictionary of Middle Egyptian* (Oxford).
- Favory, F. 2004: 'L'évaluation des compétences agrologiques des sols dans l'agronomie latine au 1er siècle après J.-C.: Columelle, Pline l'Ancien et le cadastre B d'Orange'. Dans Clavel-Lévêque, M. et Hermon, E. (éd.), *Espaces intégrés et ressources naturelles dans l'Empire romain* (Besançon), 95-118.
- Friedman, R.F. 1989: *Fish and Fishing in Ancient Egypt* (Londres).
- Frösen, J. et Hagedorn, D. (éd.) 1989: *Die verkohlten Papyri aus Bubastos I* (Opladen).
- Gamer-Wallert, I. 1970: *Fische und Fischkult im Alten Ägypten* (Wiesbaden).
- Garnsey, P. 1996: *Famine et approvisionnement dans le monde gréco-romain: réactions aux risques et aux crises* (Paris).
- Goddio, F. 2007: *Underwater Archaeology in the Canopic Region in Egypt – The topography and Excavation of Heracleion-Thonis and East Canopus (1996-2006)* (Oxford).

- Goiran, J.-Ph. 2001: *Recherches géomorphologiques dans la région littorale d'Alexandrie en Égypte: mobilité des paysages à l'holocène récent et évolution des milieux portuaires antiques* (Thèse de doctorat, Aix-en-Provence et Marseille).
- Guglielmi, W. 1973: *Reden, Rufe und Lieder auf altägyptischen Darstellungen der Landwirtschaft, Viehzucht, des Fisch- und Vogelfangs vom Mittleren Reich bis zur Spätzeit* (Tübingen). (*non vidi*)
- Hagedorn, D. et Maresch, K. (éd.) 1998: *Die verkohlten Papyri aus Bubastos II* (Opladen).
- Hannig, R. 1997: *Die Sprache der Pharaonen: Großes Handwörterbuch Ägyptisch-Deutsch* (Mayence).
- Hansen, D.P. 1964: 'Mendes 1964'. *Newsletter of the American Research Center in Egypt* 53, 5-8.
- . 1965: 'Mendes 1964', *Journal of the American Research Center in Egypt* 4, 31-37.
- Hansen, D.P. et Stieglitz, D. 1980: 'Mendes Today A. Tell el Rub'a'. Dans Swan Hall et Bothmer 1980, 23-24.
- Hawass, Z. 2000 (éd.): *Egyptology at the Dawn of the Twenty-First Century*, 2 vols. (Le Caire/ New York).
- Hermon, E. 2004: 'Avant-propos. Pour une histoire comparée de l'environnement: espaces intégrés et gestion des ressources naturelles'. Dans Clavel-Lévêque, M. et Hermon, E. (éd.), *Espaces intégrés et ressources naturelles dans l'Empire romain* (Besançon), 11-21
- . (éd.) 2008: *L'eau comme patrimoine – de la Méditerranée à l'Amérique du Nord* (Québec).
- Hickling, C.F. 1963: 'The Cultivation of Tilapia'. *Scientific American* 208, 143-52.
- Hitchner, B.R. 1995: 'Historical Text and Archaeological Context in Roman North Africa: The Albertini Tablets and Kasserine Survey'. Dans Small, D. (éd.), *Methods in the Mediterranean. Historical and Archaeological Views on Texts and Archaeology* (Leyde), 124-42.
- Hughes, D. 1992: 'Sustainable Agriculture in Ancient Egypt'. *Agricultural History* 66, 2, 12-22.
- Hughes, J.D. 1994: *Pan's Travail: Environmental Problems of the Ancient Greeks and Romans* (Baltimore/Londres).
- Kambitsis, S. 1985: *Le papyrus Thmouis I, colonnes 68-160* (Paris).
- Kehoe, D.P. 1984: 'Private and Imperial Management of Roman Estates in North Africa'. *Law and History Review* 2, 241-63.
- Kemp, B.J. et Vogelsang-Eastwood, G. 2001: *The Ancient Textile Industry at Amarna* (Londres).
- Langellotti, M. 2012: 'The meaning of εἶδη in tax documents in Roman Egypt'. Dans Schubert, P. (éd.), *Proceedings of the XXVIth International Congress of Papyrology* (Genève), 425-28.
- Lewis, N. 1974: *Papyrus in Classical Antiquity* (Oxford).
- Martin, V. 1967: 'Un document administratif du nome de Mendès'. *Studien zur Paläographie und Papyruskunde* 17, 9-48.
- Meeks, D. 1972: 'IWN-N-PT = *auanmpe = Le lin'. *Revue d'Égyptologie* 24, 116-19.
- Mumford, G. 2002-06: 'Tell Tebilla 8: History and Commerce'. *Survey and Excavation Projects in Egypt* <<http://www.deltasinai.com/delta-08.htm>>.

- Naville, E. 1892-93: 'Excavations: Work of the Winter 1892'. *Egypt Exploration Fund Archaeological Report 1892-1893*, 1-5.
- . 1894: *Ahnas el Medineh* (Le Caire).
- Ochsenchlager, E.L. 1980: 'Mendes Today B. Tell Timai (South Kom)'. Dans Swan Hall et Bothmer 1980, 25-26.
- Parássoglou, G.M. 1987: 'A Lease of Fishing Rights'. *Aegyptus* 67, 89-93.
- Posener, G. 1962: 'Histoire et Égypte ancienne'. *Annales: Économies, Sociétés, Civilisations* 17, 631-39.
- Rassart-Debergh, M. 1997: *Textiles d'Antinoé (Égypte) en Haute-Alsace: Donation É. Guimet* (Comar).
- Redford, D.B. 2004: *Excavations at Mendes I: The Royal Necropolis* (Leyde/Boston).
- . (éd.) 2009: *Research in Lower Egypt* (Oxford).
- . 2010: *City of the Ram-Man: The Story of Ancient Mendes* (Princeton).
- Rickman, G. 1980: *The Corn Supply of Ancient Rome* (Oxford).
- Rodà de Llanza, I. (éd.) 2005: *Aqua Romana: Técnica humana e força divina* (Barcelone).
- Rutschowscaya, M.-H. 1990: *Tissus coptes* (Paris).
- Ryan, D.P. 1988: 'Papyrus'. *The Biblical Archaeologist* 51, 132-40.
- Sahrhage, D. 1998: *Fischgang und Fischkult im altem Ägypten* (Mayence).
- Said, R. 1993: *The River Nile: Geology, Hydrology and Utilization* (Oxford).
- Santrout, J. (éd.) 2001: *Au fil du Nil: Couleurs de l'Égypte chrétienne* (Paris).
- Scholl, R. et Schubert, Ch. 2004: 'Lex Hadriana de rudibus agris und Lex Manciana'. *Archiv für Papyrusforschung* 50, 79-84.
- Shata, M.A. 2000: 'Damietta as a Gateway to Egypt in Ancient and Modern Times'. Dans Hawass, Z. (éd.), *Egyptology at the Dawn of the Twenty-First Century 2: History, Religion* (Le Caire/ New York), 501-03.
- Smith, W. 2003: *Archaeobotanical Investigations of Agriculture at Late Antique Kom el-Nana (Tell el-Amarna)* (Londres).
- Stanley, J.-D. 2007: *Geoarchaeology: Underwater Archaeology in the Canopic Region in Egypt* (Oxford).
- Swan Hall, E. et Bothmer, B.V. (éd.) 1980: *Mendes I* (Le Caire).
- Thanheiser, U. 1992: 'Plant Remains from Minshat Abu Omar: First Impressions'. Dans van den Brink, E.C.M. (éd.), *The Nile Delta in Transition: 4th-3rd Millennium B.C.* (Tel Aviv), 167-70.
- Thompson, D. 1988: *Memphis under the Ptolemies* (Princeton).
- Török, L. 2005: *After the Pharaohs: Treasures of Coptic Art from Egyptian Collections* (Budapest).
- van den Brink, E.C.M. (éd.) 1988: *Archeology of the Nile Delta* (Amsterdam).
- Vycichl, W. 1983: *Dictionnaire étymologique de la langue copte* (Leuven).
- Wallace, S.L. 1969 (1938): *Taxation in Egypt from Augustus to Diocletian* (New York).
- Watrín, L. 2003: 'Les enjeux de l'archéologie pré-dynastique en Basse-Égypte'. *Bulletin du Groupe de Recherche Européen Pour l'Archéologie au Levant* 1, 6-9.
- Wilcken, U. 1963: *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, t. 1 (Hildesheim).
- Wilson, K.L. 1982: *Cities of the Delta II: Mendes. Preliminary Report on the 1979 and 1980 Seasons* (Malibu, CA).
- Wipszycka, E. 1965: *L'industrie textile dans l'Égypte romaine* (Varsovie).

- Yoyotte, J. 1958: 'Promenade à travers les sites anciens du Delta'. *Bulletin Trimestriel de la Société française d'Égyptologie* 25, 13-24.
- . 1996: 'L'Égypte du delta: la problématique actuelle'. *Dossiers d'archéologie* 213, 6-11.